

Avis important

- ▶ Des changements seront bientôt apportés à votre carte de crédit Voyages TD.
- ▶ Renseignements importants concernant votre Contrat du titulaire de carte *Visa Infinite** TD Classe ultime Voyages.

Des changements seront bientôt apportés à votre carte de crédit Voyages TD.

- Échangez vos Points TD de façon plus souple lorsque vous réglez des voyages Réservez comme bon vous semble.
- Profitez d'une couverture d'assurance voyage améliorée avec la carte *Visa Infinite** TD Classe ultime Voyages.



Profitez de modalités d'échange plus souples que jamais.

À compter du 16 août 2015, vous pourrez échanger vos points par tranche minimale de 1 \$ contre des voyages réservés par l'entremise de tout fournisseur de voyage autre qu'Expedia pour la TD (« Réservez comme bon vous semble »).

Voici comment cela fonctionne :

1. Pour la **première tranche de 1 200 \$** d'achat de voyage (soit 300 000 Points TD) :
 - Chaque tranche de **250 Points TD échangés équivaut à 1 \$** de réduction sur le montant de cet achat de voyage.
2. Pour **chaque dollar dépassant la première tranche de 1 200 \$** de l'achat de voyage :
 - Chaque tranche de **200 Points TD échangés équivaut à 1 \$** de réduction sur le montant de cet achat de voyage.

Par exemple : Un voyage de 2 275 \$ équivaut à 515 000 Points TD. Détails à la page 2 de **l'avis important** ci-joint.

Expedia pour la TD est le moyen le plus rapide d'accumuler des Points TD.



Pour chaque dollar d'achat de voyage réservé auprès d'Expedia pour la TD¹ avec votre carte de crédit Voyages TD, vous **accumulerez jusqu'à trois fois les Points TD** :

	carte <i>Visa Infinite</i> * TD Classe ultime Voyages	carte <i>Visa</i> * TD Platine Voyages	carte <i>Visa</i> * TD <i>Classique</i> * Voyages
En ligne sur ExpediapourlaTD.com	9 Points TD	6 Points TD	4 Points TD
Par téléphone auprès d'Expedia pour la TD	6 Points TD	4 Points TD	3 Points TD
Fournisseurs de voyage autres qu'Expedia pour la TD	3 Points TD	3 Points TD	2 Points TD

N'oubliez pas que, lorsque vous échangez vos points contre des voyages réservés auprès d'Expedia pour la TD, vous devez les échanger par tranche minimale de 10 000 Points TD (valeur de 50 \$).

Bonne nouvelle! Les indemnités de l'assurance voyage seront améliorées pour la carte *Visa Infinite** TD Classe ultime Voyages sans frais supplémentaires!

Dès le 16 août 2015 :

- Dans le cas de l'assurance annulation de voyage², l'indemnité maximale passera de **1 000 \$ à 1 500 \$** par assuré, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ pour tous les assurés.
- Dans le cas de l'assurance médicale de voyage³, la période de couverture passera de **15 jours à 21 jours** pour les titulaires de la carte TD Classe ultime Voyages de moins de 65 ans et pour tout assuré admissible supplémentaire.

¹ Expedia pour la TD est exploité par Expedia inc. à l'adresse expediapourlatd.com. La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées ne peuvent pas être tenues responsables des produits ou des services offerts ou fournis par Expedia inc. ² L'indemnité bonifiée s'applique uniquement aux réservations de voyage effectuées avec la carte *Visa Infinite* TD Classe ultime Voyages à compter du 16 août 2015. L'assurance annulation de voyage est offerte par TD, Compagnie d'assurance vie (pour les causes médicales assurées) et par Compagnie d'assurance habitation et auto TD (pour les causes non médicales assurées). ³ L'assurance médicale de voyage est offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Pour obtenir plus de renseignements, lisez l'avis important ci-joint, visitez le tdcanadatrust.com/contrats ou composez le 1-855-384-9342.





Renseignements importants
concernant votre Contrat
du titulaire de carte
*Visa Infinite** TD Classe
ultime Voyages.

Veillez lire le présent encart pour prendre connaissance des changements au Programme de Primes-voyages TD et des changements aux couvertures d'Assurance annulation de voyage et d'Assurance médicale de voyage, qui auront une incidence sur votre compte *Visa Infinite* TD Classe ultime Voyages à compter du 16 août 2015.

Cet encart contient aussi la version mise à jour des nouvelles Modalités du Programme de Primes-voyages TD pour votre carte qui entreront en vigueur le 16 août 2015. Veuillez conserver ces renseignements en lieu sûr pour consultation ultérieure.

Visitez le tdcanadatrust.com/contrats pour obtenir une copie de la nouvelle version de votre contrat du titulaire de carte ou communiquez avec nous au 1-855-384-9342 à compter du 16 août 2015.

Le 16 août 2015, les modifications suivantes aux Modalités du Programme de Primes-voyages TD énoncées dans votre contrat du titulaire de carte *Visa Infinite* TD Classe ultime Voyages entreront en vigueur :

Achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages

- Chaque tranche de 250 Points TD échangés (jusqu'à concurrence de la première tranche de 300 000 Points TD échangés pour effectuer un achat de voyage de 1 200 \$ ou moins) vaut 1 \$ en rabais voyages applicables à cet achat de voyage.
- Après l'échange de la première tranche de 300 000 Points TD, pour un achat de voyage de plus de 1 200 \$, chaque tranche de 200 Points TD échangés vaut 1 \$ en rabais applicable au montant de cet achat de voyage en excédent de 1 200 \$.

Les Points TD peuvent seulement être échangés par tranches de 250 ou de 200 points, selon le cas.

Par exemple :

A. Achats de voyage de 1 200 \$ et moins

Coût d'un achat de voyage auprès d'un autre fournisseur de voyages :	1 175 \$
Nombre de Points TD échangés pour couvrir l'achat en entier :	293 750 Points TD <i>Calcul :</i> $(1\ 175\ \$ \times 250\ \text{Points TD}) = 293\ 750\ \text{Points TD}$

B. Achats de voyage de 1 201 \$ ou plus

Coût d'un achat de voyage auprès d'un autre fournisseur de voyages :	2 275 \$
Nombre de Points TD échangés pour couvrir l'achat en entier :	515 000 Points TD <i>Calcul :</i> $(1\ 200\ \$ \times 250\ \text{Points TD}) + (1\ 075\ \$ \times 200\ \text{Points TD}) = 300\ 000\ \text{Points TD} + 215\ 000\ \text{Points TD} = 515\ 000\ \text{Points TD}$

Nous avons également clarifié le libellé de certains paragraphes pour en faciliter la compréhension.

Par souci de commodité, vous trouverez ci-dessous la nouvelle version des Modalités du Programme de Primes-voyages TD.

Questions? Pour plus de détails, visitez le **tdcanadatrust.com/contrats** ou composez le **1-855-384-9342**.

Si vous souhaitez annuler votre compte en tout temps, vous pouvez toujours communiquer avec le service à la clientèle des cartes de crédit TD.

MODALITÉS DU PROGRAMME DE PRIMES VOYAGES TD

Dans la présente section, les mots « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent : 1) la Banque et 2) Expedia pour la TD, soit un centre d'appels et un site Web (« **Expedia pour la TD** ») exploités par Expedia, Inc. (« **Expedia** »). Le mot « **Programme** » désigne le Programme de Primes-voyages TD associé au compte, qui comprend tous les privilèges du Programme et les avantages rattachés aux primes-voyages, dont les Points TD. Les « **achats de voyage** » désignent tous les voyages et les services connexes (y compris les réservations) achetés dans le cadre du Programme et portés au compte. Les achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD sont fournis et rendus par Expedia, ses agents ou ses fournisseurs. Les achats de voyage effectués au moyen du Programme sans l'utilisation d'Expedia pour la TD sont fournis ou rendus par des agences, fournisseurs ou autres prestataires de voyages tiers, y compris des sites Web ou des centres d'appels exploités par Expedia (à l'exception d'Expedia pour la TD) et tous autres agences, fournisseurs ou prestataires de voyages en ligne (les « **autres fournisseurs de voyages** »). Les modalités applicables du Contrat du titulaire de carte *Visa Infinite* TD Classe ultime Voyages s'appliquent au Programme, ainsi que les modalités suivantes, qui constituent ensemble le présent contrat.

POINTS TD

Les Points TD sont attribués comme suit pour des achats portés au compte :

- 1) trois (3) Points TD sont attribués par un (1) dollar d'achat;
- 2) neuf (9) Points TD sont attribués par un (1) dollar d'achat de voyage effectué en ligne auprès d'Expedia pour la TD;
- 3) six (6) Points TD sont attribués par un (1) dollar d'achat de voyage effectué par téléphone auprès d'Expedia pour la TD.

Les frais, les avances de fonds (y compris les transferts de solde et les chèques *Visa* TD), les frais d'intérêt, les services optionnels, les remboursements, les rabais et autres crédits similaires ne sont pas admissibles aux Points TD, à moins d'une promotion spéciale. Les crédits visant les remboursements, les articles retournés, les rabais et les autres crédits similaires réduiront ou annuleront les Points TD accumulés, dans la mesure des montants initialement imputés au compte.

Lorsque vous échangez des Points TD pour régler des achats de voyage imputés à votre compte : 1) la valeur en argent des Points TD échangés est appliquée au crédit de votre compte, contre la valeur initiale de l'achat de voyage imputée à votre compte, et le montant restant, le cas échéant (le « **montant net** »), demeure à votre compte; et 2) vous accumulez des Points TD seulement sur le montant net. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique « **Échange des Points TD** » ci-dessous.

Nous vous enverrons un relevé de votre solde de Points TD (le « **solde de Points TD** ») avec le relevé mensuel du compte. Vous devez promptement et attentivement examiner le solde de Points TD et nous aviser par écrit de toute erreur. En cas d'erreur, notre seule responsabilité sera de la corriger. Si vous ne nous avisez pas de toute erreur dans les trente (30) jours suivant la date du relevé mensuel du compte, le solde de Points TD sera considéré comme exact, et vous ne pourrez plus déposer une plainte auprès de la Banque relativement à votre solde de Points TD. Cependant, nous pouvons redresser le solde des Points TD sur le compte en tout temps.

Les Points TD accumulés sur un compte ne peuvent pas être combinés ou regroupés avec les Points TD d'un autre compte de carte de crédit TD, sauf si le titulaire de carte principal est le même pour les deux comptes.

Les Points TD ne peuvent pas être transférés au décès du titulaire de carte principal, sauf à un utilisateur autorisé qui demande à être le titulaire de carte principal, est reconnu admissible à ce titre et le devient.

Nous pouvons vous permettre d'échanger des Points TD pour obtenir des articles autres que des achats de voyage, comme de la marchandise ou des cartes-cadeaux. Si nous permettons un tel échange, d'autres modalités et conditions relatives à cette option d'échange s'appliqueront en sus des présentes Modalités du Programme de Primes-voyages TD.

Les Points TD n'ont aucune valeur en argent et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent ou un crédit, sauf si nous le permettons.

Les Points TD sont nuls s'ils sont vendus, troqués ou cédés. Les Points TD ne peuvent pas être divisés ou transférés en cas de séparation ou de divorce.

EXPIRATION DES POINTS TD

Les Points TD n'expireront pas tant que le compte est ouvert et en règle et que le présent contrat demeure valide. Dans le cas où nous mettrions fin au contrat pour quelque raison que ce soit, tous les Points TD expireraient sur-le-champ. Si le compte est en règle et que le titulaire de carte principal met fin au présent contrat ou effectue un transfert vers un autre compte de carte de crédit TD, tous les Points TD accumulés sur le compte pourront seulement être transférés vers un autre compte de carte de crédit TD qui permet d'accumuler des Points TD, pour autant que le titulaire de carte principal soit le titulaire de carte principal de cet autre compte de carte de crédit TD. Sinon, les Points TD accumulés sur le compte doivent être échangés dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date du transfert ou lorsque le présent contrat prendra fin. Nous pouvons reporter l'expiration de Points TD, sans toutefois être tenus de le faire à nouveau à l'avenir.

EFFECTUER DES ACHATS DE VOYAGE

1) Par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD

Le titulaire de carte peut effectuer des achats de voyage par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD de trois façons :

1) en échangeant des Points TD pour régler la totalité de l'achat de voyage; 2) en échangeant des Points TD pour régler une partie de l'achat de voyage et en portant la différence à son compte; ou 3) en portant la totalité de l'achat de voyage à son compte.

Les achats de voyage peuvent seulement être effectués par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD si des Points TD sont échangés, si les achats sont portés à votre compte, ou par une combinaison des deux.

2) Par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages

Le titulaire de carte peut également effectuer un achat de voyage par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages en portant la totalité (ou toute partie) du coût de l'achat de voyage au compte. Pour échanger des Points TD afin de couvrir la totalité ou une partie de l'achat de voyage effectué auprès d'autres fournisseurs de voyages, reportez-vous à la rubrique « **Échange des Points TD** » ci-dessous.

QUI PEUT EFFECTUER DES ACHATS DE VOYAGE

Tous les titulaires de carte peuvent effectuer des achats de voyage au moyen du Programme en utilisant leur carte par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD ou d'autres fournisseurs de voyages, que des Points TD soient ou seront échangés ou non à l'égard de l'achat.

DISPOSITIONS DE VOYAGE

1) Par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD

Tout sera fait pour s'assurer que vos besoins de voyage sont satisfaits. Cependant, votre voyage est sous réserve de l'espace et des places disponibles du prestataire de voyages et soumis à ses conditions, comme le prépaiement. Les places disponibles et les prix ne sont confirmés que lorsque Expedia pour la TD confirme la réservation auprès du prestataire de voyages. Il revient au titulaire de carte d'aviser Expedia pour la TD de confirmer la réservation auprès du prestataire de voyages. Une simple réservation de voyage n'en garantit pas le prix.

Une fois que vos dispositions de voyage sont confirmées, le traitement d'un changement d'itinéraire ou de dates de voyage, d'une annulation, d'une défection et de frais supplémentaires, comme les taxes, et de tout autre changement sera à la seule discrétion du prestataire de voyages ou d'un tiers et ne sera pas notre responsabilité. Les politiques des prestataires de voyages peuvent varier de temps à autre et d'un

prestataire à l'autre. Il incombe au titulaire de carte de connaître les politiques, modalités et conditions du prestataire de voyages.

Expedia pour la TD fera tous les efforts raisonnables pour vous fournir les renseignements de voyage que vous demandez. Cependant, nous n'assumons aucune responsabilité ou obligation dans le cas où le défaut de vous fournir les renseignements entraînerait une hausse du coût des dispositions de voyage ou une modification quelconque des dispositions offertes par d'autres prestataires de voyages.

2) Par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages

Vous êtes responsable de la confirmation des modalités et des détails relatifs aux achats de voyage effectués auprès d'autres fournisseurs de voyages, y compris les restrictions des prestataires de voyages et les réservations relatives aux achats de voyage, même si vous échangez des Points TD au moyen du Programme pour couvrir le coût de ces achats de voyage.

DOCUMENTS DE VOYAGE

1) Fournis par Expedia pour la TD

Toute la correspondance et tous les documents de voyage fournis par Expedia pour la TD seront envoyés à l'adresse du titulaire de carte principal consignée dans les registres d'Expedia pour la TD ou selon les instructions que nous recevons du titulaire de carte principal. Cependant, Expedia pour la TD ne dispose pas de bureaux où venir chercher les documents de voyage en personne. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de la non-réception de la correspondance ou des documents de voyage si nous les envoyons à l'adresse en question ou à d'autres adresses pour le compte inscrites dans les registres d'Expedia pour la TD, ou encore en suivant les instructions que nous recevons du titulaire de carte principal.

C'est à vous et à vos compagnons de voyage qu'il revient de vérifier si vous avez en votre possession, au départ et par ailleurs au moment exigé, tous les documents de voyage nécessaires, comme l'exige la loi. Si vous n'avez pas les documents de voyage nécessaires, vous risquez de vous voir refuser l'embarquement par le prestataire de voyages. Nous ne pouvons pas être tenus responsables si vous n'avez pas les documents de voyage nécessaires, et vous n'aurez pas droit à une indemnisation de notre part. Il vous incombe de vérifier auprès des lignes aériennes et de tout autre prestataire de voyages tous les horaires prévus de départ et d'arrivée, de même que les heures d'enregistrement.

Certains prestataires de voyages refuseront l'embarquement aux passagers qui ne se seront pas enregistrés dans un délai approprié avant le départ. Le délai approprié est déterminé par le transporteur aérien ou tout autre prestataire de voyages avant le départ.

2) Fournis par d'autres fournisseurs de voyages

Vous êtes responsable de la confirmation des modalités et des détails relatifs aux achats de voyage effectués auprès d'autres fournisseurs de voyages, y compris en ce qui a trait à toute documentation ou correspondance de voyage requise et aux dispositions prises avec d'autres fournisseurs de voyages pour les obtenir, même si vous échangez des Points TD pour couvrir le coût de ces achats de voyage.

Échange de Points TD

Les Points TD peuvent être échangés contre des achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD immédiatement au moment d'effectuer votre achat de voyage, tel qu'il est expliqué ci-dessous.

Dans le cas d'achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages, les Points TD doivent être échangés après la date où l'achat est effectué, tel qu'il est indiqué à la rubrique 2 intitulée « **Échange de Points TD après un achat de voyage effectué par l'intermédiaire d'un autre fournisseur de voyages** » ci-dessous.

Pour échanger des Points TD, le compte doit être ouvert, en règle et ne pas être en défaut aux termes des modalités du présent contrat. Seul le titulaire de carte principal ou un utilisateur autorisé peut échanger des Points TD.

Les Points TD qui n'ont pas été ajoutés à votre solde de Points TD ne peuvent être échangés. Des Points TD ne sont pas attribués pour les achats qui ne sont pas encore affichés dans votre compte, y compris les achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages. Cela signifie que tant que l'achat n'est pas affiché dans votre compte et tant que les Points TD attribués pour cet achat ne sont pas ajoutés à votre solde de Points TD, vous ne pouvez pas échanger les Points TD que vous pourriez obtenir grâce à cet achat.

Vous pouvez échanger des Points TD au moyen du Programme contre tout montant d'achat de voyage des deux façons suivantes :
1) vous pouvez échanger le nombre de Points TD requis pour régler la totalité de l'achat de voyage. Si la valeur en argent des Points TD

échangés dépasse le coût total de l'achat de voyage, votre compte ne sera pas crédité d'un montant supérieur au coût total de l'achat de voyage; 2) vous pouvez échanger le nombre de Points TD requis pour régler une partie de l'achat de voyage. Votre compte sera crédité d'un montant équivalant à la valeur en argent des Points TD échangés. Le montant net de tout achat de voyage demeurera dans le compte, et le titulaire de carte principal est responsable de son remboursement.

Peu importe que l'achat de voyage soit effectué par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD ou d'autres fournisseurs de voyages, si des Points TD sont échangés pour régler cet achat, la TD accordera un crédit contre ces Points TD égal à leur valeur en argent.

1) Échange de Points TD contre un achat de voyage effectué par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD

Chaque tranche de 10 000 Points TD échangés vaut 50 \$ en rabais sur les achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD. Les Points TD peuvent seulement être échangés par tranches de 10 000 points. Nous pouvons réduire à tout moment le nombre minimum de Points TD exigés par tranche.

Lorsque vous effectuez un achat de voyage par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD, vous pouvez seulement échanger les Points TD qui figurent à votre solde de Points TD au moment d'effectuer l'achat de voyage, même si seul un dépôt est requis à ce moment. Nous voulons vous rappeler que lorsque vous échangez vos Points TD pour régler un achat de voyage que vous effectuez par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD, tout crédit qui est appliqué à votre achat de voyage réduira ou annulera les Points TD que vous obtiendriez autrement grâce à cet achat de voyage. Lorsque vous échangez des Points TD pour régler seulement une partie de votre achat de voyage : 1) la valeur en argent des Points TD que vous échangez sera appliquée au crédit de votre compte, pour réduire la valeur totale de l'achat de voyage imputée à votre compte, et seulement le montant net de votre achat de voyage sera porté à votre compte; et 2) vous obtiendrez des Points TD seulement sur le montant net de cet achat de voyage.

2) Échange de Points TD après un achat de voyage effectué par l'intermédiaire d'un autre fournisseur de voyages

Pour chaque achat de voyage effectué par l'intermédiaire d'un autre fournisseur de voyages, le titulaire de carte peut échanger des Points TD en réduction du montant de cet achat de voyage comme suit :

1. Pour la première tranche de 1 200 \$ de cet achat de voyage (soit 300 000 Points TD) :
 - Chaque tranche de 250 Points TD échangés vaut 1 \$ en rabais voyages.
2. Pour chaque 1 \$ en excédent de la première tranche de 1 200 \$ de cet achat de voyage :
 - Chaque tranche de 200 Points TD échangés vaut 1 \$ en rabais voyages.

C'est donc dire que lorsque vous échangez des Points TD pour un achat de voyage effectué par l'intermédiaire d'un autre fournisseur de voyages :

- 250 Points TD = 1 \$ en rabais voyages jusqu'à concurrence de la première tranche de 300 000 Points TD que vous échangez;
- 200 Points TD = 1 \$ en rabais voyages pour tous les Points TD en excédent de la première tranche de 300 000 Points TD que vous échangez.

Les Points TD peuvent seulement être échangés par tranches de 250 ou de 200 points, selon le cas.

Par exemple :

A. Achats de voyage de 1 200 \$ et moins

Coût d'un achat de voyage auprès d'un autre fournisseur de voyages :	1 175 \$
Nombre de Points TD échangés pour couvrir l'achat en entier :	293 750 Points TD <i>Calcul :</i> $(1\ 175\ \$ \times 250\ Points\ TD = 293\ 750\ Points\ TD)$

B. Achats de voyage de 1 201 \$ ou plus

Coût d'un achat de voyage auprès d'un autre fournisseur de voyages :	2 275 \$
Nombre de Points TD échangés pour couvrir l'achat en entier :	515 000 Points TD <i>Calcul :</i> $(1\ 200\ \$ \times 250\ Points\ TD = 300\ 000\ Points\ TD) +$ $(1\ 075\ \$ \times 200\ Points\ TD = 215\ 000\ Points\ TD)$

En bref :

- Chaque tranche de 250 Points TD (jusqu'à concurrence de la première tranche de 300 000 Points TD échangés pour effectuer un achat de voyage de 1 200 \$ ou moins) vaut 1 \$ en rabais applicables à cet achat de voyage.
- Après l'échange de la première tranche de 300 000 Points TD, pour un achat de voyage de plus de 1 200 \$, chaque tranche de 200 Points TD vaut 1 \$ en rabais applicable au montant de cet achat de voyage en excédent de 1 200 \$.

Dans le cas d'achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages, les Points TD doivent être échangés dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date où l'achat de voyage s'affiche dans le compte. Vous ne pouvez pas échanger vos Points TD par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de voyages. Pour connaître la date où un achat de voyage a été affiché dans votre compte, consultez l'historique des opérations du compte

en ligne au moyen de nos services bancaires par Internet BanqueNet ou attendez votre prochain relevé mensuel du compte après la date d'opération de l'achat. Nous voulons vous rappeler que lorsque vous échangez vos Points TD pour régler un achat de voyage que vous avez fait par l'intermédiaire d'un autre fournisseur de voyages, tout crédit qui est appliqué à votre achat de voyage au titre des Points TD échangés réduira ou annulera les Points TD que vous avez obtenus grâce à cet achat de voyage. Cela signifie que lorsque vous échangez des Points TD pour régler seulement une partie de votre achat de voyage initial : 1) la valeur en argent des Points TD que vous échangez sera appliquée au crédit de votre compte, pour réduire la valeur totale de votre achat de voyage initial; et 2) vous obtiendrez des Points TD seulement sur le montant net de l'achat de voyage initial.

AUTRES PROGRAMMES DE PRIMES

Bien que les achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD ou d'autres fournisseurs de voyages puissent être admissibles à des milles pour grands voyageurs, des points de récompense ou d'autres avantages accordés par d'autres programmes de primes-voyages (les « **autres avantages** »), vous ne pouvez pas échanger ces autres avantages au moyen du Programme. Nous ne réserverons aucun voyage, en totalité ou en partie, que vous comptez régler au moyen d'autres avantages. Si vous utilisez d'autres avantages, en totalité ou en partie, pour régler votre achat de voyage, vous devez effectuer cet achat directement auprès de l'émetteur de ces autres avantages. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de l'émission ou de l'échange d'autres avantages.

TAXES

Vous assumez l'entière responsabilité du paiement de toutes les taxes applicables relatives aux primes-voyages du Programme, y compris les achats de voyage effectués par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD ou d'autres fournisseurs de voyages. Certaines taxes applicables peuvent être portées au compte ou payées au moyen des Points TD au moment d'effectuer l'achat de voyage par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD, tandis que d'autres taxes peuvent devoir être acquittées par le titulaire de carte, notamment à l'arrivée à destination ou au départ.

Le crédit attribué par la Banque contre la valeur en argent des Points TD échangés par le titulaire de carte pour régler un achat de voyage ou acquitter les taxes à payer sur un achat de voyage effectué par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD ou d'un autre fournisseur de voyages ne rend pas la Banque responsable du paiement des taxes applicables aux achats de voyage effectués

par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD ou de tout autre fournisseur de voyages.

Les taxes ou les autres frais associés à votre achat de voyage qui sont exigés par les prestataires de voyages et d'autres tiers (y compris tout autre fournisseur de voyages) sont entièrement à votre charge et peuvent varier de temps à autre sans préavis, même après la date de confirmation des dispositions de voyage. Vous assumez l'entière responsabilité de tout impôt personnel à payer susceptible de découler de la réception ou de l'échange de Points TD.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRESTATAIRES DE VOYAGES

Nous n'assumons aucune responsabilité ni obligation à l'égard d'un défaut d'un prestataire de voyages, y compris tout autre fournisseur de voyages, de fournir les services de voyages pour quelque raison que ce soit, ni à l'égard de toute autre action, erreur ou omission de la part d'un prestataire de voyages ou d'un autre fournisseur de voyages. Peu importe les circonstances, nous ne pourrions pas être tenus responsables d'une perte ou de dommages causés par les biens et les services fournis ou demandés dans le cadre du Programme. Nous n'assumons aucune responsabilité ni obligation à l'égard des modifications volontaires ou involontaires des dispositions de voyage, notamment quant à l'itinéraire, au déclassement ou au surclassement par rapport à l'itinéraire initial payé, ainsi qu'à l'égard de la classe de voyages offerte par un prestataire de voyages ou un autre fournisseur de voyages, ou à l'égard de toute autre modification ou substitution que pourrait faire un prestataire de voyages ou un autre fournisseur de voyages. Il incombe au titulaire de carte principal de connaître les politiques, modalités et conditions du prestataire de voyages, y compris celles de tout autre fournisseur de voyages.

MODIFICATIONS ET CESSATION

Nous nous réservons le droit de modifier les règles, règlements, modalités, conditions, restrictions, avantages, procédures et prestataires de services relativement au Programme et au compte, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis. Cependant, en l'absence de préavis, nous ferons tout pour vous informer de ces modifications le plus tôt possible après qu'elles seront apportées. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de l'évolution du marché, qui est indépendante de notre volonté.

Nous pouvons mettre fin au Programme en tout temps. Si le Programme prend fin, les Points TD ne pourront être échangés que dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de notre avis

annonçant la fin du Programme, à moins que nous décidions d'établir une période plus courte. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier le compte, les Points TD ou les autres avantages rattachés au Programme, avec ou sans préavis, pour quelque raison que ce soit, y compris si vous abusez des privilèges du Programme, ne respectez pas le présent contrat, nous fournissez des informations inexacts ou vous conduisez d'une manière qui nous nuirait ou porterait atteinte au Programme.

INTERPRÉTATION ET LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Nous exercerons un pouvoir final de décision quant à l'interprétation des règles, règlements, procédures, modalités, conditions, restrictions et avantages du Programme, tel qu'ils sont décrits dans le présent contrat.

Nous n'assumons aucune responsabilité ni obligation à l'égard d'une perte subie par les titulaires de carte ou des tiers relativement au Programme, aux Points TD, à tout prestataire de voyages, y compris les autres fournisseurs de voyages, aux avantages rattachés aux primes-voyages et aux modalités du Programme ou par suite de modifications ou de la cessation du Programme, de la ou des cartes ou du compte.

Nous ne pouvons pas être tenus responsables de dommages relatifs au Programme, aux Points TD, à tout prestataire de voyages, y compris les autres fournisseurs de voyages, ou aux avantages rattachés aux primes-voyages. Enfin, la Banque n'assume aucune responsabilité ni obligation à l'égard de tout achat de voyage effectué au moyen du Programme par l'intermédiaire d'Expedia pour la TD.

Le titulaire de carte peut faire l'objet de réclamations et perdre les privilèges liés au Programme s'il ne respecte pas le présent contrat.

Tous les efforts possibles ont été déployés pour veiller à ce que l'information contenue dans les documents fournis aux titulaires de carte de temps à autre, y compris par Expedia pour la TD, soit exacte. Cependant, nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard de toute information qui vous est fournie et qui contient des erreurs ou qui est incomplète, ni à l'égard de toute perte ou de tout dommage subis par les titulaires de carte, par suite de toute pareille information manquante ou incomplète. Nous ne passons en revue aucun document ni aucune information que vous donne tout prestataire de voyages, y compris les autres fournisseurs de voyages, ou que vous recevez par leur intermédiaire, et nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission que peuvent contenir cette information ou ces documents.

CHANGEMENTS AUX COUVERTURES D'ASSURANCE

Assurance annulation de voyage

À compter du 16 août 2015, la prestation maximale payable aux termes de cette couverture sera automatiquement augmentée de 1 000 \$ CA à 1 500 \$ CA par personne assurée, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ CA pour l'ensemble des personnes assurées. Cette hausse de la prestation maximale payable ne s'applique qu'aux réservations de voyage portées à votre carte *Visa Infinite* TD Classe ultime Voyages à partir du 16 août 2015.

Assurance médicale de voyage

À compter du 16 août 2015, la période de couverture sera prolongée de 15 à 21 jours pour les personnes assurées âgées de moins de 65 ans. Cette prolongation de la période de couverture ne s'applique qu'aux voyages couverts ayant une date de départ à partir du 16 août 2015.

Toutes les autres modalités et conditions de votre assurance demeurent inchangées. Vous pouvez consulter le nouveau certificat d'assurance compris dans votre contrat du titulaire de carte en ligne à compter du 16 août 2015, à l'adresse indiquée à la page suivante.

Pour en savoir plus, visitez
le tdcanadatrust.com/contrats
ou composez le 1-855-384-9342.



Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de
La Banque Toronto-Dominion.